

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## BULLETIN

L'arrêt de la Cour de Cassation. —  
L'ère des discours.

Il est à peine besoin de l'indiquer, l'arrêt de la Cour de Cassation, que le *Journal du Lot* a publié le premier à Cahors, a produit une impression des plus vives.

Par quelle fatalité le verdict rendu contre Zola par le jury de la Seine a-t-il eu le même sort que la condamnation sévère infligée à MM. de Lesseps, Eiffel et Fontanes par la première Chambre de la Cour de Paris.

Par une coïncidence singulière, il est à constater que dans ces deux affaires, dont le retentissement a été à peu près égal, les inculpés ont été déchargés de toute peine parce qu'une erreur de droit avait entraîné la nullité de toute la procédure et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu d'ordonner le renvoi devant une autre juridiction.

Les profanes qui ne sont pas initiés aux beautés de la procédure française seront peut-être tentés de s'écrier : « Pourquoi donc ces choses-là n'arrivent-elles jamais à Jacques Bonhomme ? Quand les tribunaux le condamnent, la voiture cellulaire le conduit dans la maison centrale sans que personne songe à découvrir quelque irrégularité de procédure qui le décharge de toute peine, sous prétexte que la prescription n'a pas été interrompue en temps opportun ?

Est-ce que les filets de la Justice seraient organisés de telle sorte que les prévenus considérables pourraient toujours passer à travers les mailles, tandis que le menu fretin ne parviendrait jamais à s'échapper ?

A notre avis, il serait très dangereux qu'une pareille opinion finit par s'accréditer dans le pays ! ..

L'ère des grands discours continue. Tandis que M. Cavaignac, à Rennes, demande au suffrage universel la reconstitution du parti républicain, non dans un esprit de coalition négative, mais pour imposer les réformes décisives aux résistances intéressées. M. Léon Bourgeois poursuit, de son côté, le cours de ses pérégrinations électorales.

C'était dimanche le tour de la ville de Lyon d'entendre le discours-programme du leader du parti radical.

En dehors des répétitions et des redites inévitables en pareille matière, dit la *Patrie*, M. Bourgeois a traité ce qu'on peut appeler certains sujets d'actualité. Sans ambages, sans circonlocutions inutiles, il a parlé de l'armée, de son honneur et de ses services en termes dont la précision et la netteté faisaient toute l'éloquence.

Il l'a montrée comme l'expression vivante, virile, comme le dépôt sacré de la nation tout entière, et par cela même il a fait le procès de ceux qui osent toucher à cette grande silencieuse, consacrant tous ses efforts à l'œuvre de la défense de la patrie. de l'honneur national et de l'intégrité du territoire.

Le reste du discours de M. Bourgeois a été consacré à la défense des articles principaux du programme radical. Parlant de la

révision de la constitution, il en a une fois de plus affirmé et prouvé l'inéluctable nécessité.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 avril 1898

On passe à une interpellation de MM. Philippon, Flourens et Rajon sur la situation qui est faite aux tisseurs d'étoffes de soie pure par la prime que notre régime douanier donne au travail étranger.

Cette interpellation se termine par le vote, à mains levées, de l'ordre du jour présenté par les interpellateurs, ordre du jour que le gouvernement avait accepté.

MM. Chiché et Marcel Habert interpellent le Gouvernement au sujet de l'affaire Zola. de l'arrêt de la Cour de cassation et des conclusions du procureur général, M. Manau. L'ordre du jour pur et simple est adopté par 333 voix contre 174.

La discussion d'une interpellation de M. Samary sur l'arrestation de M. Max Régis est renvoyée à la prochaine séance par 234 voix contre 227.

Séance du 4 avril

M. de Beauregard développe son interpellation sur l'arrestation de M. Max Régis.

Prend part à la discussion MM. Samary, Chiché, Milliard, Morineau, Barthou. L'ordre du jour pur et simple est adopté par 308 voix contre 170.

M. Antoine Perrier demande l'inscription en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance d'un projet de loi concernant les garanties à assurer aux instituteurs en cas de déplacement.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Decker-David une demande d'interpellation au ministre de l'intérieur sur l'attitude de certains fonctionnaires dans le département du Gers. La Chambre fixera prochainement la date de la discussion.

## Sénat

Séance du 2 avril

On revient à la loi de finances. On en est aux articles relatifs à la réorganisation du marché financier.

M. Raynal est hostile à cette réorganisation ; il conclut son long discours en déclarant qu'une aussi grosse question que celle de la réorganisation du marché financier doit être étudiée avec la maturité nécessaire et que c'est pour cela qu'il faut disjoindre.

La disjonction encore demandée par M. Prévot est repoussée par 142 voix contre 124.

L'article 12 relatif à la réorganisation du marché financier est adopté.

Séance du 4 avril (matin)

Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget de 1898.

M. le rapporteur général fait connaître que la commission a accepté l'amendement de M. Girard sur les vélocipèdes que le Sénat lui avait renvoyé.

Après avoir voté une autorisation de perception de taxes, le Sénat prononce par 156 voix contre 57, la disjonction de l'article 35 relatif aux taxes auxquelles sont soumises les compagnies d'assurances.

Séance du soir

Le Sénat adopte l'article 15 relatif aux droits sur l'amidine sèche et l'amidine verte.

Les articles 16 à 23 relatifs aux vins, liqueurs, poudres sont également adoptés.

Les articles 26, 27 et 28 relatifs aux droits sur les alcools en Algérie sont également adoptés.

Le Sénat adopte, après urgence déclarée, un projet de loi tendant à approuver la convention conclue le 29 mars 1898 entre la France, la Russie, l'Angleterre et la Grèce, relativement à la garantie de l'emprunt grec.

Enfin après un échange d'observations entre MM. Dellestable, de Sal, Crevet, relativement au budget, les derniers articles de la loi des finances sont adoptés.

L'ensemble du projet de budget de 1898 est adopté par 273 voix contre 11.

## L'AFFAIRE ZOLA

L'anniversaire de M. Zola

« — C'est sans doute, a dit M. Zola en apprenant la bonne nouvelle, pour fêter le cinquante-huitième anniversaire de ma naissance que la Cour de cassation m'a fait cette gracieuseté juridique. Je suis né, en effet, le 2 avril 1840 ».

Une comparaison

Quand on est un gouvernement, on doit savoir ce qu'on fait, et il est des fautes qu'on n'a pas le droit de commettre. On n'envoie pas le ministre de la guerre mettre en branle l'appareil judiciaire pour se faire dire, au bout de deux mois, par la cour de cassation qu'on avait illégalement poursuivi.

Dans un des duels de Boulanger, les pistolets du général ne sont pas partis, et, pourtant, ils avaient été chargés par deux généraux d'artillerie. Et on a ri.

C'est un peu l'histoire d'hier, avec cette différence que la gaieté n'est pas exempte d'inquiétude et d'amertume.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'instituteur est-il un prolétaire ?

Dans les limites où la place qui nous est réservée dans ce journal nous permet de le faire, nous avons entretenu nos lecteurs du travail que M. H. Bérenger a publié dans la « Revue des Revues » sur le prolétariat intellectuel, et des critiques qu'il a soulevées dans la presse pédagogique.

Le « Manuel général » a reçu de M. Bérenger une lettre adressée à M. Buisson et contenant des explications que nos lecteurs nous permettront de résumer ici et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement :

« L'enseignement primaire n'est qu'un immense prolétariat. Sur les 150.000 instituteurs ou institutrices qui le forment, 100.000 au moins sont dans une gêne voisine de la misère... »

« Ces chiffres, dit M. Bérenger, n'ont pas été contestés ; ils ne pouvaient l'être. Le mot immense prolétariat a choqué. Les classes libérales ont pris l'habitude de se croire exemptes de prolétariat. Et, pour ce qui concerne l'instituteur en particulier, les hommes qui ont tant fait pour lui pendant vingt ans, ont des susceptibilités et une inévitabilité très naturelles lorsqu'ils m'entendent dire que l'enseignement primaire est pour les deux tiers un immense prolétariat.

Un prolétaire est un être humain qui n'arrive pas à vivre convenablement avec son salaire, se trouve à la merci d'un accident quelconque (maladie, chômage, renvoi, perte d'argent, etc.) Un adjoint ou une adjointe débutant à 900 francs peut-il, même s'il n'a aucune charge de famille, vivre « modestement avec ce salaire ? »

Le même adjoint ou la même adjointe peuvent-ils arriver à vivre, 6 ou 7 ans plus tard, s'ils se marient, avec les 1 200 ou 1.400 francs que l'Etat leur donnera?... »

Ne disons pas que le salaire moyen de l'instituteur est suffisant pour assurer sa vie et son indépendance. Les 4/5 de nos instituteurs ne sont pas dans cette condition : ils sont bien vraiment des prolétaires au même titre que l'ouvrier.

« Sans doute, pour l'instituteur, il n'y a ni chômage, ni morte-saison, ni renvoi arbitraire. C'est là une supériorité du prolétaire fonctionnaire sur le prolétaire ouvrier. Mais si l'instituteur tombe malade, qu'arrive-t-il ? On le met en congé avec traitement entier pendant trois mois ; ensuite, on le met en

congé avec demi-traitement pendant trois autres mois ; puis, si la maladie se prolonge, on avait autrefois une ressource, mais existe-t-elle encore ? C'était d'accorder au fonctionnaire en congé un traitement de 100 fr. par an pour ne pas lui faire perdre ses droits à la retraite... »

Autre exemple : N'est-il pas vrai que trop souvent l'Etat se fait tirer l'oreille pour liquider aux vieux instituteurs leur pension de retraite ? N'est-il pas vrai que ces liquidations ne se font qu'au fur et à mesure des fonds votés, à cet effet, par les Chambres. Et n'a-t-on pas vu le Conseil d'Etat refuser, sur l'avis du ministère de l'instruction publique, de liquider la pension de retraite d'une ancienne institutrice, parce qu'elle avait été mise en congé quelques mois avant la date légale de la retraite?... »

Enfin, est-il bien certain que si l'instituteur meurt jeune, s'il est victime d'un accident, sa famille soit mise « en mesure de parer à la détresse »... »

De trois causes qui déterminent le prolétariat, la plus importante est assurément l'insuffisance du salaire quotidien. L'instituteur ne lui échappe pas. Les deux autres sont l'absence de fixité dans le salaire et le manque de garanties contre la maladie, la vieillesse et la mort.... La situation de l'instituteur a ceci de plus particulièrement grave qu'étant réduit au minimum de salaire, il ne peut jamais espérer sortir de la gêne où il est entré en entrant dans la carrière.....

Maintenons donc énergiquement que les 4/5 des instituteurs sont ou peuvent être des prolétaires. Il n'y a aucun déshonneur à cela. Le prolétariat n'est une honte que pour la société ; il honore quelquefois l'individu. Pour ma part j'admire et j'honore les 35.000 instituteurs qui, l'an dernier, élevant les enfants de la République pour 1500 francs par an bonne moyenne, ont donné gratuitement par surcroît leurs veilles et leurs efforts pour élever les adolescents et les adultes. S'ils sont des prolétaires, la société n'en est que plus responsable, mais eux n'en sont que plus honorables.....

Les générations nouvelles de publicistes et d'hommes politiques seraient inexcusables si elles ne poursuivaient pas l'achèvement de cette œuvre (relèvement de la situation matérielle et morale des maîtres) si elles ne réclamaient pas l'émancipation totale de l'instituteur.....

En terminant M. Bérenger déclare qu'il s'est associé de grand cœur à ces « Amis de l'école » dont M. Buisson est le guide respecté et qui veulent enlever l'instituteur aux préfets pour le rendre à sa famille naturelle, l'Université.

Il demande en outre que cet essai d'affranchissement administratif soit accompagné d'un affranchissement matériel.

Nous ne saurions méconnaître les intentions excellentes de M. Bérenger en ce qui concerne les instituteurs publics, et sa lettre à M. Buisson prouve qu'il désire vivement l'amélioration du sort de cette catégorie intéressante de fonctionnaires.

Néanmoins, nous pensons qu'il n'est pas assez en contact avec les instituteurs pour connaître exactement leur vie, et nous croyons être plus près que lui de la vérité en affirmant que la plupart des maîtres primaires sont contents de leur sort et arrivent, à force de travail, d'ordre, d'économie, à assurer leur existence et celle de leur famille. Ils attendent sans récriminer un avancement qui vient lentement et mènent une vie modeste et tranquille en basant leurs dépenses sur leurs revenus. Ce n'est donc pas, à pro-



prement parler, parmi les instituteurs que l'on rencontre les « prolétaires » de M. Bérenger, au sens qu'il attache à ce mot.

A notre avis, sur 100 instituteurs français, 80 vivent modestement et honorablement et assurent le lendemain à leurs enfants ; 10 sont dans une position gênée ; les 10 autres sont malheureux, ont des dettes, mais le plus souvent par leur faute et par leur imprévoyance. Sur 150.000 instituteurs ou institutrices, le 1/10 seulement sont dans une gêne voisine de la misère (c'est-à-dire 10.000 au lieu de 100.000), et une notable proportion de ces derniers ont mérité leur sort par le manque d'ordre ou d'économie.

Il y a donc, pensons-nous, un écart considérable entre le nombre des maîtres que nous pouvons considérer comme des « prolétaires » et celui que M. Bérenger fixe lui-même à 100.000.

La documentation de ce publiciste n'a pas dû être suffisamment complète ou puisée aux vraies sources. Rendons-lui du moins cette justice qu'il souhaite l'amélioration du sort des maîtres et qu'il prémunit aussi les jeunes contre les déceptions futures, en leur montrant les fonctions de l'enseignement sous un aspect peu séduisant. Ceux qui liront son étude et ajouteront foi à ses assertions, ne songeront pas à prendre cette carrière !

Nous aimons à croire que cette influence ne sera pas suffisante pour nuire au recrutement du personnel.

UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

### Election départementale

(HAUTE-GARONNE)

Voici les résultats de l'élection (2<sup>e</sup> tour) au conseil général du canton de Nailloux, arrondissement de Villefranche :

M. du Périer, réactionnaire, 1.105 voix, élu.

M. Delquié, républicain, 825 voix. Il s'agissait de remplacer M. Lannes, républicain, décédé.

### Un ministère de la police

On prête au gouvernement l'intention de mettre à l'étude un projet réunissant dans la même main la préfecture de police et la direction de la Sûreté générale.

### Conférence démocratique

M. Cavaignac s'est rendu dimanche à Rennes où il a prononcé un éloquent discours politique.

Ce discours a été fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements.

### M. Bourgeois à Lyon

Le Denier des écoles de la ville de Lyon a donné dimanche une conférence sous la présidence de M. Bourgeois.

L'orateur était M. Buisson, professeur à la Sorbonne, ancien directeur de l'enseignement primaire.

### Sympathies franco-russes

On écrit du Havre :

Le croiseur russe *Svellana* vient de quitter le port. La musique du 128<sup>e</sup> de ligne, présente sur la jetée, a joué au passage l'*Hymne Russe* et la *Marseillaise*. Une foule nombreuse a échangé de chaleureux saluts avec l'équipage du *Svellana* monté dans les haubans.

Le sémaphore était brillamment pavoisé. De nombreuses autorités étaient présentes, notamment le maire, le sous-préfet, le procureur de la République, le président de la chambre de commerce, les autorités militaires, etc.

### Les frais du procès Zola

Au point de vue des frais du procès Zola, quelles conséquences aura l'arrêt de cassation sans renvoi de la cour suprême ? Les frais personnels de l'auteur de l'*Argent*, frais de citation de témoins, d'enregistrement des pièces, etc., etc., qui, au total, s'élèvent à 3.000 fr. environ, resteront à sa charge. Il ne pourra réclamer au Trésor les sommes d'argent qu'il a ainsi déboursées ; mais les frais du procès, qui atteignent la somme d'environ 6.000 fr., restent à la charge de l'Etat.

### Tentative criminelle

Une tentative de déraillement, la quatrième depuis quelques jours, a été commise près de la gare d'Evreux, sur la ligne d'E-

vreux à Elbœuf. Une borne en pierre, pesant 35 kilos, a été posée sur le croisement d'une aiguille, de façon à rendre inévitable le déraillement du train de voyageurs partant à 6 h. 58. Si un employé de la voie ne s'en était aperçu à temps, on aurait à déplorer une catastrophe. Le coupable est encore inconnu.

## CHRONIQUE LOCALE

### Nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple qui a terminé l'interpellation Marcel Habert et Chiché, nos députés ont voté ainsi :

M. Vival *contre* ; les autres *pour*.

Dans le scrutin sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Defontaine relative à la liberté du vote, nos députés ont voté ainsi :

*Contre* : MM. Lachèze, Emile Rey ; *pour* : M. Vival ; M. Bourdin s'est abstenu.

Voici comment ont voté nos députés dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple qui a clôturé l'interpellation Samary.

M. Vival, *contre* ; les autres, *pour*.

### Médaille coloniale

La médaille coloniale vient d'être décernée à MM. Antoine Labrousse, de Puybrun ; P.-J. Lacroix, de Latronquière ; Louis-Florent Delpont, de Frontenac ; Emile Roudergues, de Predeignes ; Pierre Boisse, de Laresses ; Baptiste Visy, de Montvalent, et Joseph Vermande, de Sénailiac.

## CAHORS

### A LA "CROIX DU LOT"

Afin de prouver une fois encore « le peu de valeur et de portée de nos articles », M. le rédacteur de la *Croix* nous consacre dans le numéro de dimanche un article de deux colonnes et demie. Notre confrère cherche à nous prouver qu'il ne désire pas, comme nous l'affirmons, l'avènement « d'une république genre Louis XIV » ; et, de fait, nous reconnaissons avec étonnement, mais avec plaisir, que l'entrefilet qui nous est dédié est conçu dans un sens assez libéral.

D'après la *Croix* nous pourrions peut-être arriver à nous entendre ; nous ferons, de notre côté, tous nos efforts pour y parvenir ; nous ne sommes pas de ceux, en effet, qui prêchent la division et la haine ; sur les fossés qui nous séparent nous travaillerons à bâtir un pont pour que nous puissions nous rencontrer et nous serrer fraternellement la main.

Nous acceptons volontiers la discussion qu'on nous propose ; nous aimons à discuter afin d'éclairer d'une vive lumière ce qui est obscur, afin de comprendre, ce qui est mystérieux.

Pour ce qui est des lois scolaires, notre confrère s'élève contre « l'injustice ignominieuse » que subissent les parents qui envoient leurs enfants chez des maîtres congréganistes et qui sont obligés de payer l'impôt pour subvenir à l'entretien des écoles et au paiement des instituteurs laïques.

Nous pourrions dire aussi qu'il existe un très grand nombre de citoyens en France qui n'ont aucun rapport avec les prêtres, et qui, pourtant, sont obligés de supporter de lourdes charges pour l'alimentation du budget des cultes.

D'après notre confrère « le crucifix, la prière, le catéchisme, l'instruction religieuse devraient être de nouveau admis dans les écoles publiques, partout où la majorité des parents le demanderait » et les libres-penseurs ou autres, pourraient élever, à côté, une école libre à laquelle le Gouvernement viendrait en aide par des « secours » selon le nombre des élèves.

Nous ne partageons pas du tout cet avis ; il ne faut pas assimiler le rôle de l'instituteur à celui du prêtre, réunir deux fonctions très différentes dans une même main. Nous ne voulons pas que d'un côté, il y ait par exemple, l'instituteur catholique, de l'autre, l'instituteur libre-penseur ou athée.

Il arriverait, peut-être, dans ce cas, que l'instruction serait subordonnée à la religion, ce qui, pour nous, ne doit pas être. Il arriverait, sans doute, que dans un but religieux on violerait, par exemple, la vérité de

l'histoire ; on redirait que nos grands ancêtres de la 1<sup>re</sup> Révolution s'énivraient de sang humain ; on soutiendrait, peut-être, que Jeanne d'Arc a été défendue par l'Eglise.

Nous préférons que l'instituteur n'appartienne à aucun ordre religieux, à aucune secte ; nous voudrions qu'il s'élève, à l'école, au-dessus de toute considération religieuse afin que tous les citoyens, même appartenant à des confessions différentes, puissent aller au même endroit chercher leur pain intellectuel.

Nous voulons qu'on aille à l'école non pour devenir « des soldats de l'Eglise » et des sergents du Christ » mais des hommes travaillant dans la mesure du possible à la réalisation de l'humanité idéale que notre humanité réelle conçoit.

Nous tenons qu'on aille à l'école pour acquérir des notions précises sur l'histoire, les littératures, les sciences et les philosophies ; pour élever notre cœur, développer notre intelligence, affermir notre volonté. Et ensuite, chacun sera libre d'aller à l'église, au temple, à la synagogue ou nulle part. En un mot, au point de vue religieux l'instituteur doit être neutre.

C'est ce qui est aujourd'hui. Sans doute il y aurait de nombreuses réformes à apporter à notre enseignement primaire ; mais à moins d'être partiaux nous sommes obligés de constater qu'il y a progrès et que ces lois, appelées sclérotées, parce qu'elles chassent la religion de l'école, ont été confectionnées dans un but de tolérance et non dans un but de persécution.

Pour la loi militaire, d'après notre confrère, « les prêtres remplissant des fonctions d'utilité publique », devraient être exemptés de l'impôt du sang. D'abord il faudrait prouver que les curés sont d'utilité publique ; beaucoup de gens ne partageraient pas cet avis. Ensuite, on peut dire, que les instituteurs, les magistrats, les poètes, les philosophes, les savants sont eux aussi « d'utilité publique » et devraient, à ce titre, être dispensés du service militaire ; on en arriverait à la suppression de l'armée. Cela serait bon, sans doute, si les nations étaient assez sages pour ne pas vider leurs différends les armes à la main mais pour s'en rapporter au contraire à la décision d'hommes éminents qui constitueraient comme une sorte de justice internationale.

En attendant que ce rêve se réalise, au nom de l'égalité, les prêtres — comme les autres citoyens — doivent payer leur dette à la Patrie.

A. D.

### Les élections législatives

Dans un entrefilet paru sous la rubrique « La situation électorale », la *Petite Gironde* fait justement appel à la conciliation des républicains, pour écraser l'ennemi commun : la réaction.

Nous apprécierons jeudi cet entrefilet ; il en vaut la peine.

### Assaut d'armes

Samedi soir, dans la salle du conseil municipal d'Agen, a eu lieu le grand assaut d'armes organisé par la Société d'encouragement à l'escrime de Lot-et-Garonne.

M. le général Blancq présidait, assisté de M. X. de Lassale, de nombreux officiers de la garnison et du bureau de la Société.

Une foule nombreuse, parmi laquelle beaucoup de dames, remplissait la salle dès la première heure, si bien que de très nombreux invités n'ont pu y trouver place.

Parmi les assauts les plus remarquables, nous citerons ceux de MM. Lagarde, amateur civil, et Desnoyer, maître au 11<sup>e</sup> ; Despiau, amateur, et Causse maître au 20<sup>e</sup> ; Comte, maître au 10<sup>e</sup> dragons, et Leclercq, maître au 9<sup>e</sup> chasseurs ; Desnoyer et Cassagne, maître civil ; Dozière, le sympathique maître du 7<sup>e</sup>, et Marque, maître civil ; Leclercq et Boyancé, amateur ; Caumel, amateur, et Notel, lieutenant au 11<sup>e</sup> ; Toulzanne, maître au 88<sup>e</sup>, et Causse, maître au 20<sup>e</sup> ; Lian, capitaine au 10<sup>e</sup> dragons, et Despiau ; Liau et Laffite, maître au 9<sup>e</sup> de ligne, et, enfin, le clou de la soirée, Comte et Laffite.

### Nos compatriotes

Par décision du 14 mars, M. Soulié, employé des contributions indirectes à Mirambeau (Charente-Inférieure), est nommé commis principal chef de poste à Issoudun (Indre)

### En congé

Onze cent trente et un hommes du 7<sup>e</sup> de ligne sont partis samedi, de Cahors, par la voie ferrée, en permission jusqu'au 17 avril, indépendamment de ces permissions, cent soixante ont été accordées à des hommes partis sans prendre la voie ferrée.

### Obsèques

Dimanche ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Achille Salvat, ancienne maîtresse de musique à Cahors et fille de M. Lemaire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, décédée à Clermont-Ferrand à l'âge de cinquante et un ans.

### Accidents

Vendredi soir, le sieur Barthe, meunier à Cras, a été victime d'un accident très grave qui a fait craindre un instant au docteur un transport au cerveau.

Au moment où le meunier Barthe attelait son cheval, et qu'il était prêt à partir avec son parent Montel, qui lui aussi attelait son mulet à sa voiture, il a reçu un violent coup de pied du mulet au visage qui lui a fendu le nez et la lèvre supérieure. Transporté à la pharmacie Cazaly, il y a reçu les premiers soins en attendant l'arrivée du docteur Gélis.

— Dimanche, vers une heure du soir, un jeune typographe, Jules Couderc, âgé de 16 ans, demeurant rue Rousseau, pêchait à la ligne sur le bord de la rivière du Lot. En voulant remonter sur la berge il a glissé si malheureusement, qu'il est tombé dans la rivière profonde à cet endroit de trois mètres. Son frère, âgé de 13 ans, a appelé au secours et un sieur Couderc, demeurant rue Donzelle s'est empressé d'aller retirer de l'eau le jeune imprudent et l'a conduit au domicile de ses parents. M. le docteur Gélis a donné les soins nécessaires au jeune pêcheur, qui en sera quitte pour la peur bien naturelle qu'il a eue de rester un instant au fond de l'eau.

### Objets trouvés

Une montre en or de dame a été trouvée à Limogne, par M. Célestin Méridet, marchand de chaussures, place du Marché, à Cahors, qui la tient à la disposition de sa propriétaire ; 2<sup>e</sup> un batelet peint en noir ; le réclamer à M. Bach, dit Sébalou, 5 rue Devia.

### Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mars dernier pour le compte de la boucherie cadurcienne : bœufs, 66 ; vaches, 39, dont 35 pour la troupe, pesant ensemble 56.318 kilos ; veaux, 134, pesant 13.519 kilos ; moutons, 730, pesant 21.260 kilos ; porcs, 41, pesant 4.556 kil. ; mulet, 1, soit au total 1.011 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 5 avril 1898

#### Naissances

Baboulène, Georges-François, rue Mascoutou, 35.

Fougères, Jeanne-Marguerite, à Cabazat. Baldy, Jeanne-Gabrielle-Marthe, rue du Lycée.

#### Publications de Mariages

Decremps, Basile-Simplicien, à St-Martin-Labouval et Lufau, Marie, fille de service boulevard Gambetta.

Bonneville, Jules, charpentier, rue Lastié et Billard, Berthe, couturière à Albas.

Crémoux, Joseph-Ernest, sergent rengagé au 7<sup>me</sup> de ligne et Thouzou Laurence-Catherine, robeuse.

Cazeau, Jocelyn, tisserand et Marcouly, Julie, sans profession.

#### Décès

Merle, Emile, sans profession, 32 ans, célibataire, à l'hospice.

Rode, Jeanne, cuisinière, 74 ans, célibataire, rue St-Pierre, 1.

Guignes, Marie, ouvrière aux magasins des tabacs, épouse Sers, 44 ans, rue du Rempart.

### Arrondissement de Cahors

**PUY-L'EVÊQUE.** — Election au Conseil d'arrondissement. — M. Gras, réactionnaire, a été élu, dimanche, au scrutin de ballottage, contre le sympathique D<sup>r</sup> Péné, républicain.

Ce succès est dû complètement à la manœuvre déloyale de M. Daynard, qui,



manquant à ses promesses, s'est désisté en faveur du candidat de la réaction.  
Et dire qu'il y a à peine huit jours, ce transfuge osait affirmer sa foi républicaine aux braves gens de Puy-l'Évêque !  
On saura désormais à quoi s'en tenir sur la sincérité des déclarations de M. Daymard.  
Osera-t-on soutenir, quand même, que M. Daymard est un républicain ? Pour nous en convaincre, et pour apprécier à sa juste valeur l'acte qu'il a commis, nous n'avons qu'à lire la *Croix* de dimanche dernier.  
Nous y verrons que M. Daymard s'est désisté, non pas comme il le disait en faveur d'un républicain, mais en faveur d'un « ami » politique des rédacteurs de la *Croix*.  
Les démocrates sincères lui témoignent la reconnaissance qu'il mérite.

Aujourd'hui, le rédacteur de la *Petite Gironde*, déclare tout net que l'échec du Dr Pénel est dû à l'intervention du maire de Puy-l'Évêque et au patronage des « journaux radicaux » !  
On a du toupet à la *Petite Gironde*. Mais cela ne suffit pas pour tromper les électeurs.  
L'échec du Dr Pénel est dû à la honteuse défection de l'un des vôtres, Messieurs de la *Petite Gironde*, à M. Daymard, votre ami politique qui s'est désisté en faveur du candidat réactionnaire.  
Oh ! nous savons bien qu'avec l'aplomb qui vous caractérise vous prétendez que M. Gras est un parfait républicain.... comme M. Bourdin !... Il est cependant un journal dont vous ne sauriez révoquer en doute le témoignage : *L'Express du Midi*, qui écrit aujourd'hui : « M. Gras est conservateur. »  
Osez donc qualifier maintenant la conduite de M. Daymard !

Résultat du scrutin de ballottage

COMMUNES.	D <sup>r</sup> PÉNEL.	GRAS.
Puy-l'Évêque.....	262	297
Duravel.....	59	252
Floressas.....	7	118
Grézals.....	64	98
Lacapelle-Cabanac.....	20	71
Lagardelle.....	66	10
Mauroux.....	67	90
Montcabrier.....	77	156
Pescadoires.....	42	12
Prayssac.....	476	82
St-Martin-le-Redon.....	48	75
Sérignac.....	57	123
Soturac.....	102	162
Touzac.....	63	60
Vire.....	50	81
Totaux.....	1460	1687

**SAINT-DENIS-CATUS.** — Adjudication. — Le dimanche 24 avril, aura lieu, au presbytère de Saint-Denis-Catus, l'adjudication des travaux de restauration de l'église de cette commune.  
Montant des travaux 12,765 fr. 58  
Visa des certificats : Huit jours avant l'adjudication par M. Rodolosse, architecte en chef du Lot, 47, boulevard Gambetta, à Cahors.

**DURAVEL.** — La foire. — La foire de Duravel a été presque nulle. Les transactions ont été absolument insignifiantes.  
**LIMOGNE.** — Favorisée par un beau temps, la foire de samedi a été assez importante. Le foirail aux bœufs était bien garni, les cours sur les bœufs d'attelage étaient les mêmes que les cours précédents ainsi que sur les bêtes à laine, tandis qu'il y avait hausse assez sensible sur les porcelets.  
Veaux 0 fr. 75 le kilo.  
Céréales : blé, 24 fr. l'hectolitre, tendance à la baisse.  
Avoine 9 fr. l'hectol.  
Maïs 13 fr. l'hectol.  
Volaille de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le 1/2 kil.  
Œufs, 0 fr. 55 la douzaine.

**Arrondissement de Figeac**  
**LACAPPELLE-MARIVAL.** — Mort au champ d'honneur. — De Madagascar, on annonce la mort à Tamotamo, poste situé entre Finarantsoa et Fort-le-Dauphin, de M. Louis Lacarrière, capitaine d'infanterie de marine, originaire de Lacapelle-Marival et marié avec Mlle Lange de Bétaille.  
M. Louis Lacarrière était le neveu de M. l'abbé Lacarrière, curé de St-Céré.  
Voici ce que dit notre confrère, *L'Echo du Tarn* :

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que M. Lacarrière avait été promu chef de bataillon un mois avant que la mort l'eût ravi à l'affection d'une épouse désolée, de trois enfants en bas âge et d'une mère inconsolable.  
Par ses relations de famille et d'amitié, M. Lacarrière n'était pas un inconnu pour nous. De retour des colonies, il venait parfois dans le Castrais se reposer au sein d'un foyer patriarcal qui l'accueillait et l'aimait comme un père accueilli et aime son fils. Il y a six mois à peine qu'il venait nous presser la main avant de partir pour Madagascar, plein de foi et d'espérance dans l'avenir, mais le cœur gros d'émotion au souvenir d'être chéris qu'il ne devait plus revoir  
En octobre dernier, un officier supérieur de nos amis nous écrivait de Tananarive :  
« Lacarrière vient de partir pour le Betsiloé. Le pays est tranquille, la promenade sera longue, pénible, ce sera une promenade militaire. »  
De cette promenade-là, notre chevaleresque ami ne devait plus revenir. Cette âme ardente, ce cœur valeureux qui avait affronté impunément les climats de toutes nos colonies, a été emporté en quarante huit heures par les fièvres malignes qui désolent la grande île de l'Océan indien.  
Que sa famille en pleurs veuille bien agréer ici, avec l'expression de nos regrets, nos condoléances les plus sympathiques.  
E. C.

**Arrondissement de Gourdon**  
**GOURDON.** — Elections. — On nous écrit pour nous informer que M. Magne pose sa candidature dans cet arrondissement. Notre sympathique et distingué correspondant nous paraît attacher un peu trop d'importance à cette candidature ; nous sommes à peu près certain que M. Magne lui-même ne se considère pas comme un candidat aussi sérieux que cela.  
Laissons-le donc se promener dans nos campagnes en automobile ; il contribuera pour une large part à égayer nos populations.  
Ne faut-il pas une note gaie dans toutes les élections !

**NOZAC.** — Vol. — Le 25 mars, trois poulets et trois lapins ont été volés dans les dépendances de la gare de Nozac, au préjudice du sieur Amat, sous chef d'équipe.  
L'auteur de ce méfait est inconnu.  
**GRAMAT.** — Arrestation. — Le nommé Dourneau, âgé de 30 ans, né aux Sables-d'Olonne (Vendée), a été arrêté en flagrant délit de vagabondage par la gendarmerie, qui l'a conduit à la maison d'arrêt de Gourdon, où il a été écroué.

**COURRIER DE LA MODE**  
Décidément, la mode de printemps s'affirme comme nous l'avons indiqué, par des lignes souples et onduleuses, laissant bien loin les raideurs des crins, fibre chamois et mousselines raides.  
Pour arriver à donner aux jupes cette allure particulière qui les rend collantes du haut, sans un pli, sans une fronce, tandis que le bas, à petite traîne forme des godets souples, il est indispensable de les couper en deux parties, selon les modèles que nous avons donnés qui indiquent la coupe serpentine du bas. Pour mon goût, je n'aime pas cette façon nouvelle. Je ne tiens nullement à ce que les robes soient doublées de crin, mais je préfère à rien, un petit faux-ourlet soutenant le bas, d'autant plus qu'on n'y gagne pas grand-chose, le fond de jupe de ces robes étant muni d'un faux-ourlet raide. Puis, je n'aime guère non plus la garniture qu'on est obligé de mettre sur la jonction des deux parties de la jupe.  
Les étoffes à recommander pour cette forme sont : les soies souples Liberty, le crêpe de Chine presque transparent, les gazes brodées ou lamées les étamines souples de soie ou de laine.  
En couleur, ces étoffes sont fort belles et l'un des caprices de la mode consiste à les employer sur un fond de soie d'une nuance très différente.  
On arrive ainsi à des effets étonnants et inattendus de coloration presque lumineuse. Quoi qu'il en soit, les étoffes molles, et on crée d'adorables, seront la nouveauté de l'été, heureusement on pourra les employer avec des formes de jupe moins compliquées que celle de la jupe actuelle.  
Comme garniture, on emploie une énorme quantité de ruban étroit n° 3, dont on fait des mètres et encore des mètres de ruches qui se cousent sur les étoffes en suivant les dessins. C'est ainsi qu'on suit, avec ces ruches, tous les méandres d'une étoffe moirée. Nous avons, du reste, donné une robe de ce genre. Cela se fait

aussi sur du tulle et souvent avec du ruban de gaze ou de petites ruches de crêpe. Une autre garniture bien jolie consiste en une frange Tom-Pouce cousue en rangs serrés ou en une frange de cinq centimètres de haut, en soie unie cousue retournée en cinq ou six rangs, ce qui produit une sorte de marabout très fourni. On garnira aussi de franges de chenille, allant avec les étoffes chenillées qui se portent.  
En ce moment, les soirées et les bals vont accaparer toutes les beautés. Après la semaine sainte les grandes réceptions vont reprendre. Ce sont les plus brillantes. La note dominante des toilettes sera les tulles brodés. Les robes entièrement en dentelle pailletée, brodée et chenillée sont un éblouissement. Les cabochons se mêlent aux paillettes, et le cristal ajoute sa note claire et blanche, mettant comme des points d'aurore boréale dans le sombre scintillement des perles et des paillettes. Des dessous de satin changeant ajoutent encore à ces effets de féerie. Les corsages de ces belles toilettes se font assez volontiers plats, comme les anciens corsages de bal, lacés derrière avec couture montante jusqu'à l'épaule, remplaçant les pincés.  
On emploiera cette même forme pour les robes de ville, agrafant devant, si on le préfère. Ce genre de corsage allongé énormément la taille. Il n'est pas à basque, mais à taille prolongée, c'est-à-dire que le corsage descend plus bas que le ruban de taille environ de 4 centimètres. Il est bien arrondi et se termine dans le bas par un petit liséré très fin et presque invisible.  
Lorsque l'on désire avoir une blouse ou une jaquette-blouse allant très bien, c'est de cette façon qu'il faut préparer la doublure. La couture se trouve cousue, ainsi que la basque, plus bas que la taille réelle et l'on obtient ainsi une sorte de trompe-l'œil qui fait paraître le buste plus mince et plus allongé. La blouse différente des jupes se portera peu et surtout de teintes neutres. Les blouses de couleur claire ne porteront que sous les jaquettes.  
BLANCHE DE GÉRY.  
Extrait de *La Saison*, Journal illustré des Dames, 30, rue de Lille, Paris. — Spécimen gratuit sur demande.

**BULLETIN FINANCIER**  
La Bourse est encore fort agitée, et la tenue des cours s'en ressent.  
Nos rentes se traitent, le 3 0/0 à 103.15, le 3 1/2 0/0 à 107.28. Le Crédit Foncier est ferme à 662, le Comptoir d'Escompte à 585 et la Société générale à 543.  
Les fonds étrangers sont particulièrement mouvementés.  
Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont fermes à 475, l'action Bee Auer est demandée à 680 et l'obligation des chemins de fer Ethiopiens à 336 en nouvelle hausse.  
**Exposition de 1900**  
Il vient de se fonder une société administrée par de hautes personnalités dont le but est de procurer à ses adhérents, au moyen de l'épargne de quelques centimes par jour, le voyage et le séjour gratuits à Paris pendant la durée de l'exposition de 1900. Cette société qui fonctionne sous le nom de la *Tirelire* adresse ses conditions et son programme à tous ceux qui en font la demande à son siège social, 28, avenue de l'Opéra, à Paris.  
**L'Assurance sur la Vie**  
La vraie richesse d'une compagnie d'assurances ne consiste pas dans l'importance de son actif, mais bien dans la différence entre cet actif et la valeur actuelle des engagements en cours. A ce point de vue, la *Nationale Vie* est la première des Compagnies.

**Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET**  
**EXIGER LE PAQUETAGE** Seule vraie garantie

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

# LE COCHER 606

Première partie

X  
L'ATELIER DE MADAME THOMAS  
— M. Levignan m'a promis 150 francs pour sa chambre : tu vois que ce n'est pas une grande augmentation ; et puis nous sommes libres de demander notre congé, du moment que nous payons.  
Marie rentrait et la conversation cessa.  
— Je suis en retard, dit-elle ; mais madame Thomas m'a gardée pour causer. Elle a voulu savoir tout ce qui m'intéressait. Elle avait l'air si bonne que je lui ai raconté nos derniers malheurs. Elle avait les larmes aux yeux en m'écoutant, surtout quand je lui ai parlé du dévouement de notre excellent ami le cocher. C'est une vraie femme, chère tante ! Elle a battu des mains ; elle m'a priée de lui amener Levignan. Avec sa voiture ? ai-je répondu en riant. Alors elle a ri à son tour. Elle est gaie par bonité, je crois. Au premier abord on la jugerait très grave. Mais quand je lui ai appris que notre ami logeait chez nous, dans la mai-

son de notre cousin Turet, elle s'est écriée : — Quelle folie ma chère enfant !... Ah ! si vous saviez !... Envoyez-moi M. Levignan à cinq heures du matin, je serai levée, puisqu'il n'a pas d'autre heure disponible. Il faut que je lui parle absolument.  
— Elle m'a effrayée ; j'ai voulu savoir. Elle a prétendu que cela regardait surtout notre ami... et j'ai promis de l'avertir, estimant que je n'en tirerais pas davantage.  
Cécile et madame Favrot ne s'expliquaient pas ce mystère. On veilla tard ce jour-là pour attendre le cocher.  
Celui-ci s'expliqua encore moins ce que pouvait lui vouloir cette femme inconnue qui affirmait le connaître ; cependant il consentit à se rendre le lendemain chez elle.  
L'atelier de madame Thomas était au fond d'une cour que Lavignan dut traverser. Il sonna à une porte vitrée. Une vieille bonne vint lui ouvrir, et l'introduisit, dans une salle où plusieurs machines étaient groupées d'un côté, et de l'autre on voyait une grande table surchargée de linge plié. Des chaises de paille complétaient l'ameublement.  
On le pria d'attendre quelques minutes en lui annonçant que madame Thomas allait venir. La porte s'ouvrit bientôt. Une femme jeune vêtue d'une robe très simple se présenta.  
Le cocher, stupéfait, reconnut Anna Bell.  
— Vous, ici, s'écria le cocher ?  
— Je suis madame Thomas.  
— La nouvelle protectrice de Marie Favrot ?  
— Sincèrement. Vous ne comptez pas là-

dessus, mon cher d'Hersel ? Asseyez-vous d'abord.  
— Bien qu'habitué aux surprises, celle-ci l'impressionnait au delà de toute expression.  
— Nous sommes de très bonnes amies, Marie et moi, continua la jeune femme ; franchement, elle m'a conté de quelle façon vous aviez fait connaissance, et j'ai compris qu'elle devait vous aimer. Elle l'avoue, d'ailleurs, si naturellement ! C'est un cœur qui n'a pas de détours. Aussi me suis-je vite aperçue que son affection pour vous était toute filiale.. J'ai été bien heureuse de pouvoir lui être utile ; mais alors, sans lui ôter aucune de ses ignorances à l'endroit du cocher Levignan, je me suis montrée un peu curieuse, j'en conviens, et en la questionnant j'ai appris que vous demeuriez chez elle.  
Levignan écoutait de plus en plus gêné de l'immixtion de madame Thomas dans sa vie privée.  
— Sans doute, madame, répondit-il, j'ai trouvé l'occasion de me créer une famille et je l'ai saisie avec transport. C'est une faveur inespérée pour un pauvre diable de mou espèce !  
— Mon cher d'Hersel, vous avez commis là une imprudence.  
— Ainsi, madame, dit Levignan d'un ton sérieux, puisqu'il vous plaît, entre nous, de vous souvenir de d'Hersel, ne consentiriez-vous pas à épargner au cocher la douleur d'entendre ce nom ?  
Anna rougit, et d'une voix attendrie :  
— Je vous chagrine et je ne m'en apercevais

pas !... mais vous l'avez vu votre secret est en sûreté avec moi.  
— Je vous en remercie.  
Un moment de silence suivit cet aveu tacite.  
— Mon ami, reprit Anna, j'ai voulu être votre égale et gagner mon pain en travaillant. Je finis par où j'aurais dû commencer. Je suis madame Thomas entrepreneuse de lingerie. Je fais du bien quand je le puis, et j'en suis déjà largement payée, car mes ouvrières m'aiment. Je pense sans cesse aux moyens d'améliorer leur position. Souvent, ce qui les décourage, c'est que leurs efforts sont stériles et que leur travail ne sert qu'à enrichir le patron. La récompense doit être au bout de la peine.  
— Lorsque, après dix ans, une mère de famille qui s'est épuisée au labeur ingrat de la couture, ne voit pas s'augmenter le prix de ses journées, ses besoins s'étant accrus, son salaire devient forcément insuffisant. Elle souffre alors, et si elle trouve que la société est injuste, elle n'a vraiment pas tort, car il n'y a pas d'avenir pour le travail de la femme ! J'ai pensé que l'initiative individuelle parviendrait peut-être à leur venir en aide. J'ai imaginé de les intéresser à mon entreprise. Le plus léger gain, en dehors du prix de la journée, est devenu pour elles une excitation.  
(A suivre.)  
**Aussitôt prises, cela change.** — Trucy-sur-Yonne (Yonne), le 27 février 1897. — Depuis longtemps, je souffrais de violentes maux d'estomac, la digestion se faisait très difficilement. Aussitôt que j'ai eu pris des Pilules Suisses, je me suis senti mieux. Maintenant je me porte bien.  
LIARD Joseph (Sig. lég.)  
Pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris.



Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 05	103 37
3 0/0 amortissable.....	101 45	101 75
3 1/2 0/0 1894.....	106 90	107 20
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	500 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 —	91 —
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 80	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 10	—
— Daira-Sanieh (20f r.).....	—	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	104 90	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 45	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	52 75	52 80
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	102 80	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 90	94 —
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	19 27	—
Roumain 5 0/0 1875.....	102 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 25	—
— 4 0/0 1880.....	103 40	—
— 4 0/0 1889, comp. de 100 fr.....	102 75	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.....	—	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.....	—	102 50
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 —	96 30
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 25	101 17
Turc, série D.....	21 80	21 55
Ottomanes priorité (500 f).....	—	—
Douanes ottomanes (500 f).....	495 —	—
Banque de France.....	3520 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	919 —	919 —
Comptoir national d'escompte.....	585 —	585 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	665 —	665 —
Crédit indust. et commercial.....	608 —	—
Crédit lyonnais.....	835 —	837 —
Société de Crédit mobilier.....	47 50	—
Société générale.....	543 —	—

Bibliographie

**VIENT DE PARAITRE**  
**NOUVEAU COURS DE MORALE**  
*Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882*

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN  
**L'Enseignement Moral à l'École primaire**  
 par **F. VIALA**, instituteur public  
 Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prire  
 Livre de morale pratique et de lecture courante  
 4 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS  
 Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

**CONDITIONS DE VENTE :**  
 Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.  
 Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.  
 On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

**SAINT-NICOLAS.** — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 18. — 30 mars 1898.  
 Tont vient à point (Marthe Bertin). — Jean Tapin (Cap. Danrit). — L'enfant prodigue (Louis Morin). — Philéas et Chantrouille (E.p.). — Le chapeau rouge (H. Besançon). — Bolte aux lettres. — Tirailleur aux devinettes.  
 Illustrations par B. W., P. de Sémant, Louis Morin, Gé, etc.  
 Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Première partie

VII

La portière leva les bras au ciel.  
 — Seize ans !... comme fou... par son frère aîné !  
 — Et c'est pour le renfermer encore qu'on le poursuivait.  
 — Si c'est Dieu, possible ! s'exclama la portière. Ah ! si j'avais su !... Qu'ils reviennent, c'est moi qui les recevrai. Ça me remue, voyez-vous, tout ce que vous me dites-là. Me voilà les paupières humectées comme à l'Ambigu, vu qu'il y a des drames qui sont moins émouvants et moins extraordinaires. Mais le voilà qui revient.  
 Thomas Moore avait rouvert les yeux tout à fait.  
 Il s'était soulevé à demi.  
 La vie revenait en lui.

Lili se précipita dans ses bras.  
 — Mon père ! mon père !  
 Cependant le pauvre homme semblait encore sous le coup de la grande terreur qu'il avait eue.  
 Il promena autour de lui des regards épouvantés.  
 — Ils sont partis, dit Lili.  
 — Et lestement, fit la portière. Et encore je ne savais rien... si j'avais su...  
 Thomas Moore fit un geste en apercevant cette dernière.  
 — Oh ! n'ayez pas peur, papa, c'est Mme Bourgeois, la concierge, une brave femme.  
 — Et qui n'a jamais trahi personne, ajouta celle-ci.  
 Puis elle reprit.  
 — D'ailleurs, votre demoiselle m'a dit deux mots de la chose.  
 — Mais ils vont revenir, bégaya le père.  
 — Ils l'on bien dit, mais qu'ils s'y frottent !  
 — Ils vont me reprendre, me renfermer, m'arracher de ses bras.  
 Il couvrait de baisers le front de Lili.  
 — Vous reprendre, ils m'arracheraient plutôt le foie ! s'écria Mme Bourgeois.  
 Puis elle ajouta daps un mouvement d'indignation :  
 — Mais il n'y a donc plus de justice ?  
 — La justice n'est pas faite pour moi, murmura tristement le père de Lili.  
 La concierge se récria brusquement.  
 — Pourquoi donc ça ?  
 — L'infortuné secoua la tête.  
 — Sais-je quels procédés infernaux ils ont

employés pour endormir la justice anglaise  
 — Mais vous êtes en France, maintenant.  
 — Je suis sujet anglais. Ils doivent avoir pris leurs précautions pour pouvoir me faire arrêter, s'emparer de nouveau de moi si j'avais le malheur de tomber entre leurs mains.  
 — On se débat, on se défend.  
 — Si je ne suis pas le plus fort...  
 — On crie... on proteste...  
 — Qui m'écouterait ?  
 — Cependant vous n'êtes pas fou ?  
 — Je sors d'un établissement de fous, où j'ai été enfermé près de seize ans. Avant toute autre chose, on me réintègrera là, dans ma cellule, quitte à ordonner une enquête si mes plaintes arrivaient jusqu'à la reine ou aux ministres. Et, pendant ce temps, je resterais là-bas, loin d'elle. J'en mourrais maintenant.  
 Il avait passé son bras autour du cou de la jeune fille, et il la couvrait de baisers.  
 — Pourvu que je puisse vivre désormais et mourir près de toi ! murmura-t-il à son oreille.  
 — Nous ne nous quitterons jamais, dit Lili.  
 Il la contemplait comme en extase.  
 — Ma fille !  
 — Mon père !  
 — Tu as tous ses traits, ses beaux yeux veloutés et doux.  
 — Lili rougit.  
 — Mon père !  
 — Tu dois être bonne comme elle. Tu me diras tous tes desirs et je les satisferai. Et je veux te faire la plus heureuse des femmes !

Puis s'absordant dans une sorte de prière muette, il leva les yeux au Ciel.  
 — Elle nous voit d'en haut. Elle pense à nous et nous bénit. Tu me parleras d'elle, tu répéteras ce qu'elle t'a dit de moi ! Si j'avais pu la revoir au moins, si la liberté ne s'était pas levée trop tard pour moi.  
 Lili pleurait à chaudes larmes.  
 — Et vous, mon père, dit-elle, vous me direz tout ce que vous avez souffert, pour que je partage vos douleurs et pleure toutes vos larmes.  
 La concierge, émue, les regardait et les admirait, n'osant pas les interrompre.  
 Thomas Moore, tout à fait remis, s'était levé.  
 Il marchait dans la pièce, appuyé sur l'épaule de Lili, radieux, transfiguré !  
 — Et dire, murmura Mme Bourgeois, qu'il y a seulement une demi-heure, vous ne vous connaissiez pas seulement. Et vous venez tomber justement. C'est-à-dire que dans tous les drames, dans tous les romans, je n'ai jamais rien vu d'aussi extraordinaire. C'est-il miraculeux tout de même !  
 — Oh ! oui, fit Thomas Moore...  
 — Ce qu'il faut maintenant, reprit la portière, qui s'était détournée pour ne pas montrer ses larmes, c'est ne pas être repris, puisque vous dites qu'on vous emmènerait encore...  
 Le père et la fille se serrèrent avec plus de force.  
 — Vivre séparés, maintenant !  
 (A suivre.)

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le service d'incendie à Paris (Armand Leyritz). — Choses coloniales (L. Chesse). — Germe du blé et boile de son. — Exposition universelle de 1900 (Max de Nansouty). — Le papier du Japon (Daniel Bollet). — Mesure de la puissance des moteurs vivants (G. Hamelin). — L'histoire de la houille (C. Ougol). — L'explosion du « Maine » (P. Crépy). — Effets électriques dans les phénomènes photochimiques (Joseph Girard). — La photographie sans lumière (Albert Reyner). — Revue des Inventions : Virage en ton sépia des épreuves au ferro-prussiate. — Vilebraquin à action indirecte. — Renforcement des clichés à projection. — Chronique. Revue des Journaux. — Académie des Sciences : (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Moteur rotatif pour automobiles. — Tricycle convertible Chenard. — Pour démonter un pneumatique. — Lanterne électrique. — Pedale-ratrape. — Frein-sonnerie-porte-lanterne. — A propos du dérapage. — A propos du cadre Cantilever. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris  
 Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.  
 Un numéro 0 fr. 35  
 Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 30<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2139 du 2 Avril 1898.

Gravures. — Afrique : Voyage de l'explorateur Foa : Une forêt tropicale dans le haut Zambèze. — Tehissinga, roi des Atche-Koundas. — Edonard Foa. — Traversée du continent noir. — Un village Naassi. — Bateau à vapeur du Moyen Congo. — Palais de Justice de Chirwouva. — Femmes du Haut Zambèze.

Kong : Vue d'ensemble et attaque de la ville. — Allemagne : Les obsèques du duc de Sagan. — Le château de Sagan. — La chapelle. — Marine : L'affaire du Maine : Coupe du navire et vues diverses.

« L'Ariel », torpilleur coulé durant les manœuvres de l'escadre du Nord, à Brest.  
 Beaux-arts : Pierre le Grand, en 1691, s'instruisant dans la construction navale, tableau de M. Félix Cogen.  
 Théâtre illustré : Opéra-Comique : L'île du Rêve.

Bouffes-Parisiens : La petite tache.  
 Portraits : Le duc de Sagan.  
 M. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry.

Mlle Ménard, l'acquittée de Château-Thierry.  
 TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Les théâtres en Allemagne, par Léo Claretie. — Le Marronnier du 20 Mars, par G. T. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — L'affaire du Maine, par Guy Tomel. — La France à Kong, par Noël Nozeroy. — Le Duc de Sagan, par Montariot. — Sport, par Archiduc. — Le jugement de Château-Thierry, par X. — Nécrologie : M<sup>me</sup> de Princesse de Joinville.

Explications des gravures, Echechs, Rébus, Récréations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Sport, Monde financier, Bibliographie, vélocipédie, etc.  
 Nouvelle illustrée : Paris-Mobile : Une chute, par Aug. Germain ; illustrations de Slom.  
 Roman : Du rêve à la réalité, par J. Berr de Turique.

Le numéro : 50 centimes.

LE MUSÉE DES FAMILLES (62<sup>e</sup> année) pa-

raissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1<sup>er</sup> Avril 1898 :

Le petit papillon bleu, par Eugène Muller. — Fille de France, par Louis Brunet. — Croisière de vacances dans le Levant, par G. Migeon. — Au mess, par May Reboul. — Une vocation scientifique, par J. H. Fabre. — Gaietés du mois, par Willy. — Fleurs artificielles, par M. Meindre. — Théâtres : Juan de Manara, par St-André. — Concours du Musée des familles. — Mosaïque. — Illustrations par F. Gottlob, Alb. Guillaume, Guido, Rudnicki, et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Firmin DUPUY, avoué licencié à Cahors, 5, rue Fénelon, 5, successeur de M<sup>e</sup> LACOSSE.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la dame HÉLÈNE BONNET, sans profession, épouse du sieur Baptiste CALOIR, négociant, avec lequel elle demeure à Cahors, rue de l'Hôtel de ville,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le quatre avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

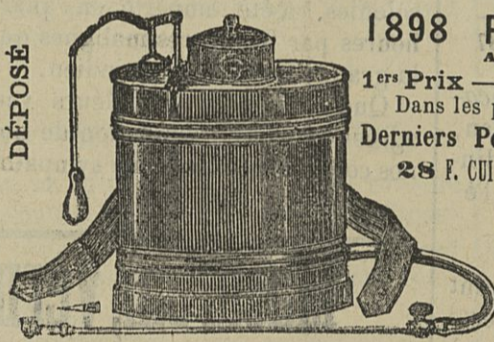
L'avoué de la demanderesse,  
**F. DUPUY.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
 1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
 Dans les principaux Centres viticoles de France  
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
 28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
 Chevalier du Mérite Agricole  
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.